

Juger ou préjuger ?

Publié le 25 mai 2012
Abbé Alain Lorans
2 minutes

Le 16 mai 2012, les 25 cardinaux et évêques membres de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi se sont réunis pour étudier la réponse de Mgr Bernard Fellay au Préambule doctrinal qui lui avait été soumis le 14 septembre 2011.

Deux jours après, le 18 mai, le **cardinal William Levada**, Président de la Congrégation, a présenté leurs conclusions à **Benoît XVI**. Désormais, c'est le pape et lui seul qui peut prendre la décision finale, dans un sens comme dans l'autre.

On peut prévoir, préfère voir. **On peut préjuger**, il nous semble plus honnête intellectuellement de juger en connaissance de cause. Il est vrai que les pronostics font la fortune des commentateurs, analystes et autres vaticanistes... mais ils n'engagent, comme les promesses électorales, que ceux qui y croient. Il est certain qu'avec des indiscretions masquées et des révélations anonymes, on peut efficacement remuer l'imagination, susciter des espoirs ou exciter des appréhensions.

Nous préférons aider à la compréhension, document en main.

Peut-être la décision du pape sera-t-elle connue lorsque ce numéro vous parviendra ? Nous en traiterons alors.

Alors seulement, et pas avant.

Abbé Alain Lorans, porte-parole de la FSSPX

Source :